

5. Evolution du secteur industriel

Le secteur avicole industriel a connu une évolution sans cesse croissante notamment en ce qui concerne les viandes, avec un taux de croissance de 5,9% sur les quinze dernières années. Durant cette période, le secteur a également connu un saut qualitatif important, sur le plan de l'infrastructure et sur le plan de la qualité des produits. Cette évolution est en relation étroite avec un recul de la demande en viandes rouges et en produits de la mer, en raison de la hausse importante de leur prix par rapport au pouvoir d'achat de la majorité des consommateurs.

L'année 1995 a coïncidé avec la signature de la Tunisie avec l'UE des accords de libre échange. La mise à niveau dans le secteur industriel a été le premier programme de l'état permettant aux industriels de bénéficier de plusieurs avantages pour améliorer leur compétitivité. Malheureusement, le secteur agricole n'a bénéficié d'aucun programme du même genre jusqu'à l'année 2010, date de la mise en place d'un nouveau programme mise à niveau dans le secteur Agricole; ce programme n'a concerné jusqu'à présent que les grandes cultures. Malgré cela, les professionnels du secteur et le GIPAC, ont entamé en 1996 un programme de diagnostic des problématiques de la filière d'abord, et par la suite d'un plan sectoriel de mise à niveau en 1996, après une réflexion qui a duré 6 mois (ateliers de travail et séminaires). Depuis la mise en place de ce programme, la filière avicole a beaucoup évolué non seulement sur le plan quantitatif mais surtout du point de vue qualitatif.

5.1. RETROSPECTIVE DU SECTEUR AVICOLE INDUSTRIEL DEPUIS 1996

5.1.1. Au niveau de la production

5.1.1.1. Infrastructure

L'infrastructure a connu une véritable évolution positive depuis 1996. Les bâtiments de reproducteurs ont tous été équipés de systèmes de refroidissement, surtout en «Pad-Cooling». Les élevages de pondeuses se sont graduellement équipés du même système. Ce n'est qu'au début des années 2000 que quelques éleveurs de poulet et de dinde ont commencé à investir dans la mise à niveau de leur bâtiment notamment par des systèmes adaptés de contrôle d'ambiance automatisé. Quelques sociétés commercialisant les équipements d'élevage se sont spécialisés dans l'adaptation des bâtiments anciens et y ont effectué des réajustements sur mesure des équipements de contrôle d'ambiance, passant souvent de bâtiments à ventilation totalement statique à des bâtiments à ambiance contrôlée. Pratiquement tous les gros éleveurs sont très bien équipés et la majorité des nouvelles installations sont dès le départ pourvus d'équipements de bon niveau.

5.1.1.2. Effectifs - Productions

Les effectifs avicoles et par conséquent les productions ont connu une évolution sans cesse croissante sur tous les produits. Les viandes avicoles ont connu une évolution plus rapide que les œufs.

Viandes

Le taux annuel moyen de croissance des viandes de volailles pour les quinze dernières années a été de 5,91 % avec notamment un taux très élevé de 9,35 % pour la dinde; cette viande est en train de compenser le recul des viandes bovines notamment. Le déficit global de viandes rouge est essentiellement du aux coûts de production élevés à cause des difficultés d'approvisionnement en fourrages et en aliment composé bon marché.

Tableau 2: Evolution de la production des viandes de volailles 1996 - 2010

Année	Poulet de Chair	Dinde de Chair	Autres Viandes (Réforme et traditionnel)	TOTAL
1996	45 354	13 732	12 543	71 629
1997	50 817	13 390	12 921	77 128
1998	61 138	15 520	13 072	89 730
1999	68 010	17 573	14 449	100 032
2000	73 637	21 461	13 342	108 440
2001	76 245	24 072	15 278	115 595
2002	76 641	22 025	13 805	112 471
2003	82 411	22 593	13 328	118 332
2004	93 943	29 372	13 089	136 404
2005	87 392	31 166	13 385	131 943
2006	66 172	27 222	12 574	105 968
2007	84 140	38 579	12 336	135 055
2008	87 672	38 484	12 600	138 756
2009	90 703	40 573	12 272	143 548
2010	100 050	48 200	11 880	160 130
TCAM*	5.81	9.38	-0.39	5.91

*Taux de croissance annuel moyen

Œufs

Le taux annuel moyen de croissance des oeufs pour les quinze dernières années a été de 2.73%. Ce taux est faible par rapport à ceux des viandes blanches, étant donné que l'œuf est très bon marché en Tunisie (0.125 DT au maximum au détail) il est non substituable, ne concurrence pas directement avec les autres protéines animales et possède une faible élasticité de la demande ainsi que des prix très bas.

Tableau 3: Evolution de la production d'œufs de consommation 1996 - 2010

Année	Production d'œufs (x1000)
1996	1 166
1997	1 269
1998	1 403
1999	1 523
2000	1 479
2001	1 434
2002	1 487
2003	1 390
2004	1 472
2005	1 538
2006	1 471
2007	1 580
2008	1 597
2009	1 684
2010	1 700
TCAM*	2,82%

*Taux de croissance annuel moyen

Exportation

Durant les quinze dernières années, les exportations ont été bien en deçà de la décennie précédente (1986-1995), où de grandes quantités de produits (œufs de consommation, œufs à couver, poussins et dindonneaux d'un jour ainsi que poulettes démarrées) ont été exportées notamment vers les pays limitrophes en raison de l'avantage du transport terrestre: en Algérie de 1985 jusqu'à la guerre en 1992, puis en Libye de 1990 à 1995. Quelques exportations sporadiques d'œufs à couver chair ont eu lieu notamment vers l'Irak (1999) pendant l'embargo économique. Depuis 1995, de petites quantités de produits de transformation (charcuterie à base de viande de dinde notamment), sont depuis 1990 exportées par voie terrestre vers les deux pays limitrophes.

Depuis fin 2007, le GIPAC a initié une opération d'exportation de viande de poule pondeuse de réforme. En 2008, une quantité de 100 tonnes a été exportée vers la Guinée Conakry. Malgré une demande importante sur les marchés africains qui ont apprécié ce produit d'origine Tunisienne, et depuis 2009, le prix de la poule de réforme a augmenté sur le marché Tunisien à un seuil qui l'a empêché d'être compétitif à l'exportation. Dans l'ensemble, l'exportation de produits avicoles n'a pas beaucoup concerné les produits finis en raison d'un niveau de compétitivité limité en raison de la dépendance du secteur de l'importation des matières premières.

Tableau 4: Evolution des exportations de produits avicoles 1996 – 2009

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
EUFS DE CONSOMMATION														
Oeufs à couver ponte	1 648 440	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Poulettes démarrées ponte	127 976	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Poussins d'un jour ponte	970 333	-	-	-	-	321 596	-	-	-	-	-	-	-	-
Viande poule de réforme (TM)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	-
POULET DE CHAIR														
Poussins reproducteurs chair (♀)	42 640	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Oeufs à couver chair	6 849 500	-	-	1 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Poussins d'un jour chair	-	-	-	-	215 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pattes de poulet (TM)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	76	260	28.5
DINDE DE CHAIR														
Dindonneaux d'un jour	274 832	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de dinde (TM)	-	140	331	491	590.2	648	600	644	197	65	31	105	211	30

5.1.2. Au niveau de la distribution

Autant au niveau de la production l'organisation du secteur est déjà très avancée et a déjà fait ses preuves, autant au niveau de la distribution il existe encore des aberrations, voire une anarchie dans certaines de ses composantes. Cette désorganisation constitue même un obstacle majeur pour un développement harmonieux de la filière.

En ce qui concerne les viandes, c'est en 1994 que le Ministère de l'Agriculture et le GIPA ont proposé des réformes du système de distribution des viandes de volailles qui a pendant longtemps été dominé par un circuit de distribution volailles vivantes à travers tout le pays. Lors d'une manifestation sur le contrôle sanitaire de la filière avicole, il avait été proposé d'interdire toute vente de volailles vivantes sur plusieurs étapes (grandes agglomérations, puis petites agglomérations et enfin marchés fermiers hebdomadaires, sur un échancier de 7 ans).

Vers 1996, il y avait moins de 10 abattoirs industriels contrôlés de volailles. C'est en août 1996 que le premier texte régissant ces abattoirs a été développé. La vraie mise à niveau des abattoirs industriels a été effectuée entre 1999 et 2001, période à laquelle la Tunisie a obtenu le privilège d'être sur la liste des pays autorisés à exporter les viandes fraîches de ratites, les autruches de reproduction, les viandes fraîches de volailles, ainsi que les préparations à base de volailles sur les pays du marché européen.

Avec l'avènement des premiers élevages de dinde, toute une industrie d'abattage et de transformation du poulet de chair et de la dinde s'est développée d'une façon très rapide pour devenir le pilier de la fourniture des viandes en Tunisie. Les abattoirs industriels sont en train de se développer en ce moment, notamment en raison d'une nouvelle législation (arrêté du Ministre du Commerce du 9 Décembre 2005, instituant un cahier des charges relatif à l'exercice du commerce de distribution des produits avicoles et dérivés), qui a finalement été promulguée; et la fin 2007, l'exposition, l'abattage et la vente des volailles vivantes sur les marchés ont officiellement été totalement interdits, à l'exception du Gouvernorat de Sfax.

En ce qui concerne les œufs de consommation, et en 1992, la Norme NT-92.04 - LES OEUFs DE TABLE FRAIS ET CONSERVES relative à la classification des œufs de consommation selon le poids et la fraîcheur a été enregistrées mais jamais homologuées jusqu'à présent.

5.1.2.1. Evolution de la consommation et habitudes de consommation

Les niveaux de consommation ont été très proche des niveaux de production, si l'on considère que les exportations ont toujours porté sur quantité assez faibles par rapport au volume total de production, d'une part, et que tous les gros

marchés à l'exportation ont fait l'objet production hors quota (quotas de reproducteurs spéciaux selon contrats d'exportation). Par ailleurs les stocks régulateurs constitués par le GIPAC, sont généralement remis sur le marché lors de la même année. Les reports de stock d'une année à l'autre sont très faibles en quantités. Certains petits marchés d'exportation de poussins ou de dindonneaux sont issus d'œufs à couver importés en admission temporaire (sous contrôle des douanes) et ne sont pas inclus dans les tableaux de production et de consommation. La consommation par habitant et par an en 2010 est estimée à 15.1 kg pour les viandes avicoles, dont 9.5 kg de poulet de chair et 4.6 kg de dinde, le reste représentant les autres viandes (réformes de reproducteurs et de pondeuses et volailles de basse-cour); et 161 œufs, dont 150.3 d'œufs industriels et 10.7 œufs de basse cour.

Tableau 5: Consommation des viandes et des œufs de consommation par habitant et par an

Année	Viandes avicoles		Oeufs de consommation	
	Kg/habitant	Taux de croissance (%)	Unité/habitant	Taux de croissance %
1996	7.8		128.2	
1997	8.4	7.1	137.4	7.2
1998	9.6	14.4	149.4	8.7
1999	10.5	9.8	159.7	6.9
2000	11.2	6.6	152.4	-4.5
2001	11.8	5.6	145.8	-4.3
2002	11.3	-4.3	149	2.2
2003	11.7	3.6	139.2	-6.6
2004	13.5	15.4	147.5	6
2005	12.9	-4.3	153.3	3.9
2006	10.6	-18	146	-4.7
2007	13.2	24.5	154.5	5.8
2008	13.4	1.5	154.6	0.1
2009	13.8	3	161.5	4.5
2010	15.1	9.4	161	-0.3

Il existe une variation saisonnière de la consommation sur le marché importante avec des facteurs d'augmentation et des facteurs de diminution de la demande; c'est pour cela que le GIPAC procède à la régulation du marché après les corrections de la programmation des productions. Cette variation saisonnière se résume dans les figures 1 et 2 suivants:

Figure 1: Variation saisonnière de la consommation des viandes industrielles en Tunisie

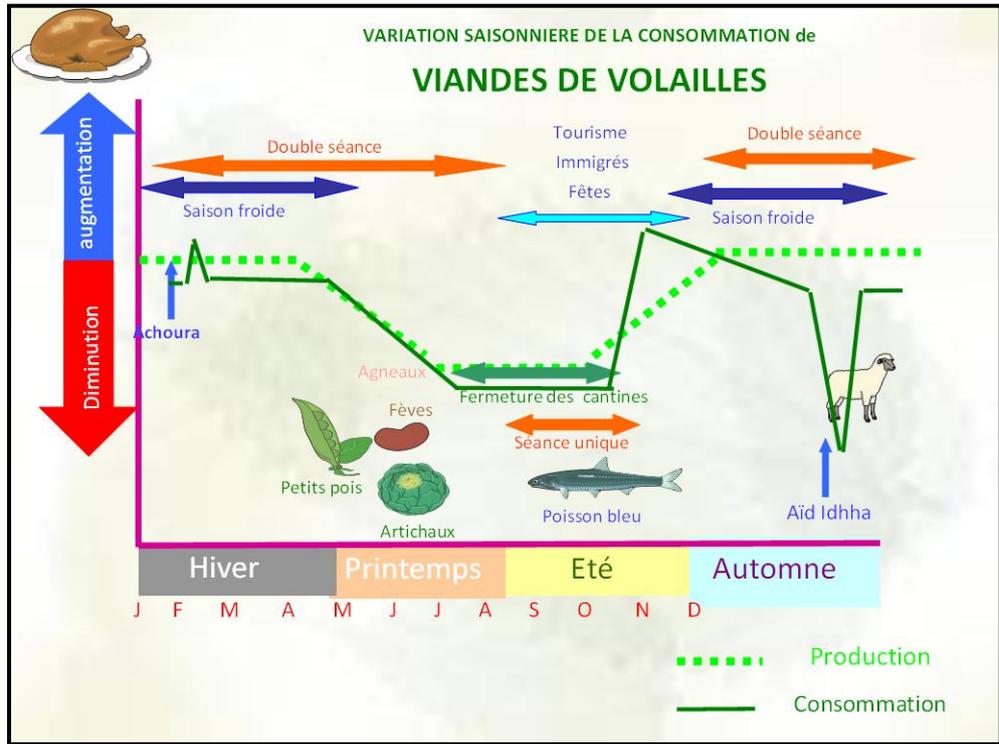
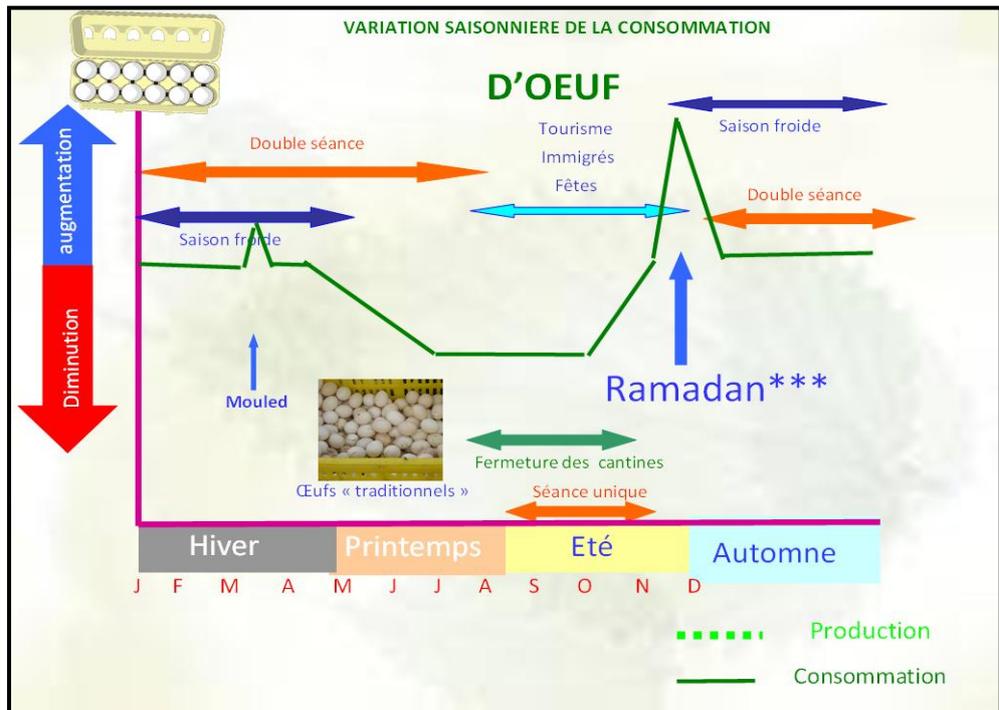


Figure 2: Variation saisonnière de la consommation des œufs industriels en Tunisie



Il existe plusieurs facteurs qui entraînent une diminution de la demande:

- L'abondance des œufs traditionnels durant le printemps crée une concurrence pour les œufs industriels; l'abondance l'agneau et d'autres produits (fèves, petits pois, artichauts, etc.) entraînent une diminution de la demande en viandes avicoles.
- De mai à septembre, l'abondance de poissons bleus ce qui concurrence fortement les viandes avicoles.
- Période de *l'Aïd El Idhba*, fête religieuse au cours de laquelle chaque consomme surtout de la viande d'agneau (chaque famille sacrifie un mouton), d'une part, et il y a fermeture des abattoirs et points de vente de viandes avicoles pendant une semaine environ.
- Période de la séance unique (du 1^{er} juillet au 31 août le travail se limite à une demi journée uniquement en raison du climat chaud en Tunisie) durant laquelle la restauration rapide (rôtisseries et gargotes) grosse consommatrice d'œufs et de poulet est en veilleuse.
- Fermeture des cantines scolaires et universitaires qui sont de gros consommateurs d'œufs et de poulet.

D'autres facteurs, à l'inverse, entraînent une augmentation de la demande:

- Le mois de *Ramadan* durant lequel on enregistre 50% de besoins additionnels en œufs.
- La saison froide (octobre à février), la rentrée scolaire et la saison touristique sont les périodes où la consommation des tous les produits avicoles est importante.
- Enfin on enregistre un pic de consommation d'œufs pendant la fête du *Mouled* et une demande en poulet lors de la fête de la *Achoura*.

5.1.2.2. Evolution des prix

Les prix des produits avicoles à la production ont évolué de façon très proche de celle des coûts des intrants, les marges bénéficiaires au niveau des éleveurs ayant toujours été assez réduites en raison du plafonnement du prix imposé par le Ministère du Commerce. A exceptions de certaines périodes de tension sur le marché (où le plafonnement du prix était juste une couverture et où les prix pratiqués étaient supérieurs aux prix affichés), les prix ont toujours été peu rémunérateurs, de l'avis des professionnels et même des commerçants.

Tableau 6: Evolution de la moyenne annuelle des prix de vente à la production et des coûts de production du poulet de chair et des œufs de consommation depuis 1996

Année	Poulet de Chair (Millimes/Kg Vif)		Œufs de consommation (Millimes/unité)	
	PRIX DE VENTE	PRIX DE REVIENT	PRIX DE VENTE	PRIX DE REVIENT
1996	1.544	1.4	75.2	75
1997	1.739	1.45	82.1	75
1998	1.539	1.45	81.5	77.4
1999	1.502	1.4	67.7	77.4
2000	1.511	1.4	68.8	77.8
2001	1.544	1.4	70.9	77.8
2002	1.511	1.4	68.2	77.8
2003	1.63	1.4	76.2	77.8
2004	1.527	1.533	85.8	85.9
2005	1.623	1.5	80.5	90
2006	1.686	1.472	72.2	90
2007	1.961	1.665	94.3	93.4
2008	1.994	1.898	102.7	111.1
2009	2.251	1.833	105.7	104.4
2010*	2.332	1.834	99	108

*Dix premiers mois de l'année

Tableau 7: Evolution de la moyenne annuelle des prix à la production (prix abattoir) des quatre principales pièces de découpe de dinde depuis 2005

Année	ESCALOPE	CUISSE	CARCASSE	AILERONS	BLANQUETTE
2005	4.886	2.757	0.516	1.767	2.276
2006	4.912	3.12	0.478	1.904	2.514
2007	5.43	3.447	0.65	2.143	2.704
2008	6.089	2.838	0.504	2.078	2.413
2009	6.208	3.555	0.855	2.716	2.939
2010*	6.569	3.774	1.083	2.656	2.963

*Dix premiers mois de l'année

5.1.2.3. Structure des Circuits de distribution

Poulet de chair standard

Le poulet de chair standard est la principale viande blanche (62.5%) avec une production record en 2010 de 100 000 TM. Les circuits de distribution du poulet de chair ont connu un changement radical au niveau de la vente au détail depuis 2007.

La quasi majorité des gouvernorats du pays ont interdit l'exposition la vente et l'abattage des volailles au niveau des points de vente au détail, à l'exception du Gouvernorat de Sfax (deuxième plus grande ville après Tunis la capitale). Toutefois, l'abattage n'est effectué au niveau des abattoirs industriels qu'à raison de 55 à 65 %, le reste étant soit abattu dans des tueries non contrôlées soit vendues encore à l'état vif à Sfax.

La nouvelle réglementation a été promulguée en fin 2005 et à la fin 2007, l'exposition, l'abattage et la vente des volailles vivantes sur les marchés ont officiellement été totalement interdits, à l'exception de Sfax. Ce a totalement chambardé l'industrie avicole et notamment les circuits de commercialisation qui sont encore en pleine mutation.

Avant l'instauration de cette réglementation, les circuits de distribution étaient chaotiques, comme représentés dans la figure 3. En effet, le circuit du poulet vivant était caractérisé par la vente directe à la ferme de ce produit aux intermédiaires.

Ces derniers sont des personnes possédant plusieurs camions ainsi que des moyens financiers consistants, et qui effectuent des livraisons quotidiennes au petit matin d'un petit nombre de cageots aux points de vente au détail en poulet vif. Ces poulets sont vendus au kilo à l'état vivant, puis sont abattus sur place à la demande des clients moyennant des frais d'abattage.

Ce circuit est en passe de s'inverser plus ou moins rapidement au profit de l'abattage industriel et il est prévu dans les prochains mois que l'application de la nouvelle réglementation soit généralisée à un taux de 100%. La physionomie des circuits de commercialisation se présente dans le figure 3.

Malheureusement, l'application est de plus en plus difficile en raison de diverses raisons (concurrence de l'abattage clandestin, plafonnement des prix, et mentalité des opérateurs) et la situation actuelle est représenté dans la figure 4.

Figure 3: Circuits de distribution du poulet préconisé par la nouvelle réglementation

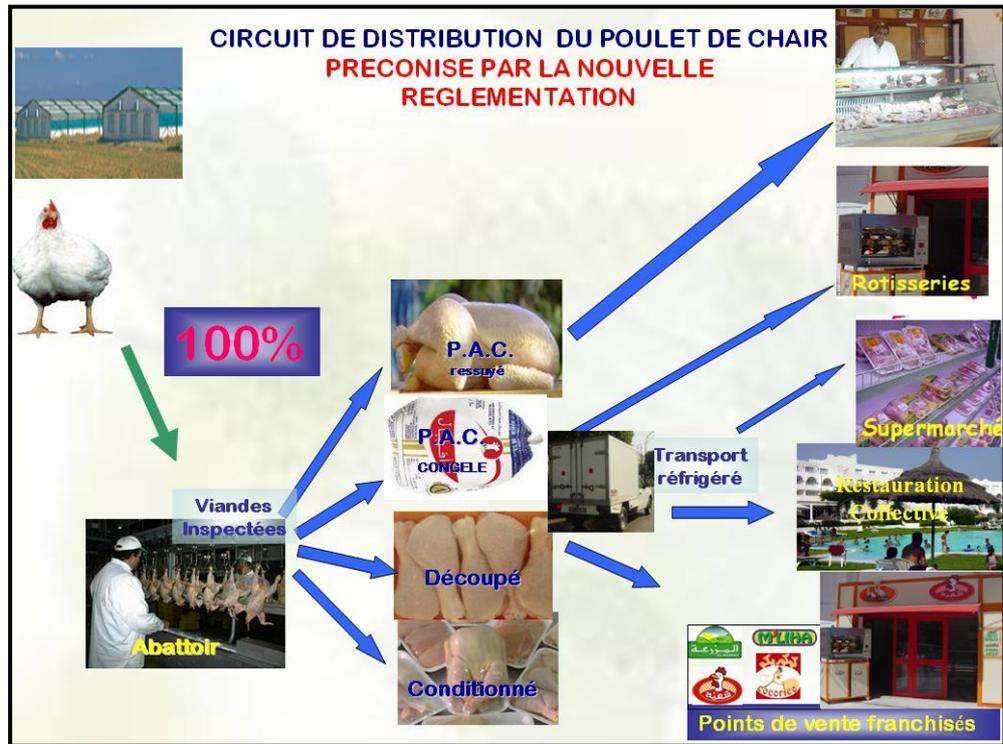
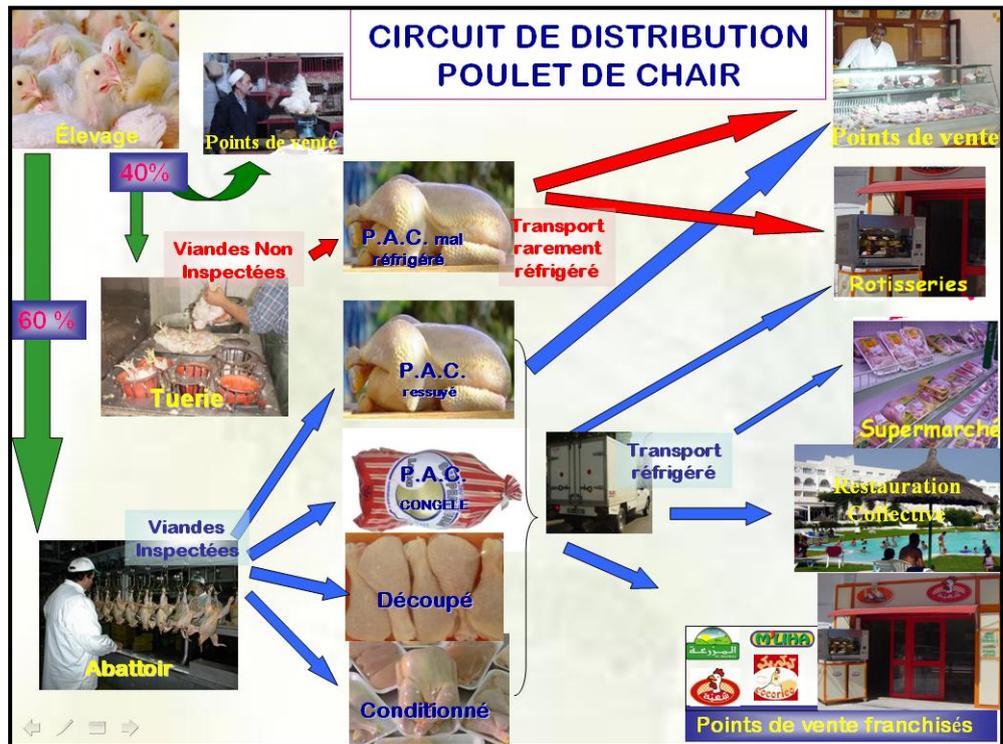


Figure 4: Situation réelle des circuits de distribution du poulet de chair selon la réglementation



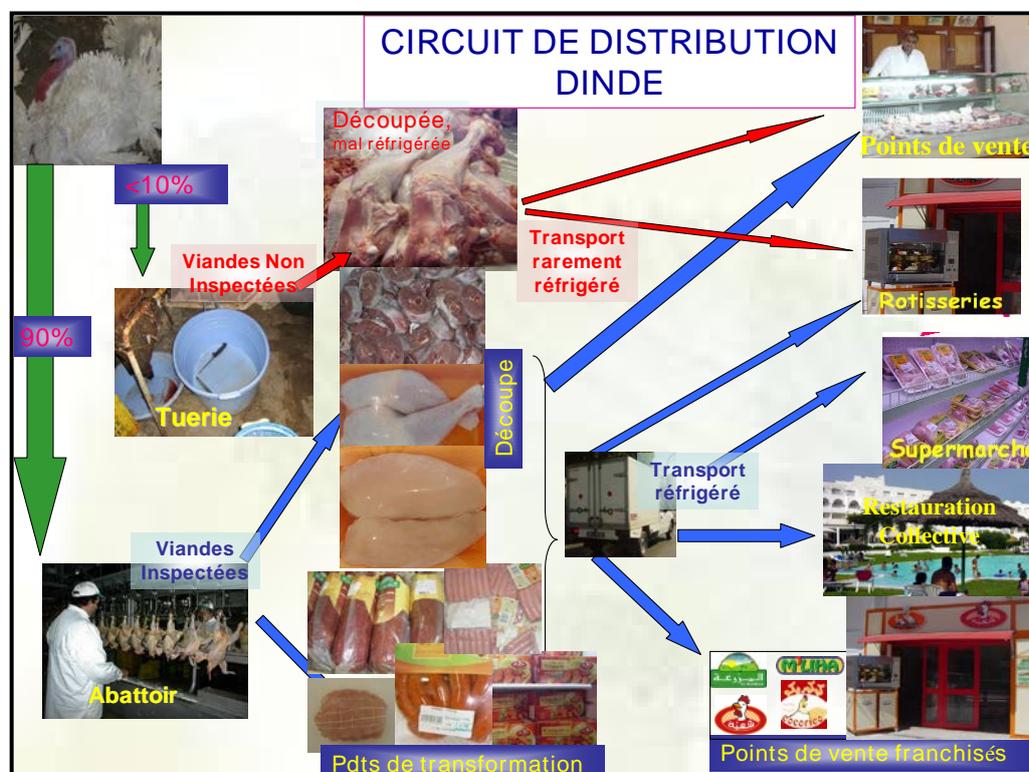
Dinde de chair

La demande en viandes de dinde a augmenté sensiblement au cours des cinq dernières années et en particulier en 2010 où elle a connu une augmentation de 18% par rapport à 2009. Cette viande est devenue extrêmement populaire non seulement au niveau des ménages mais également au niveau de la restauration rapide ou «fast food».

Les circuits de distribution sont généralement bien établis puisque les sociétés qui commercialisent la dinde ont leur propre chaîne de points de vente et de dépôts en gros, en plus des contrats qu'ils établissent avec des collectivités. La diversité des produits de découpe et de charcuterie leur permet de bien valoriser la carcasse et d'offrir une large gamme de produits standardisés à la portée de toutes les catégories de consommateurs.

Il existe un circuit d'abattage artisanal d'importance très restreinte (inférieur à 10%) avec distribution de morceaux de découpe aux points de vente des produits avicoles ainsi qu'à certaines boucheries qui se sont spécialisées dans la vente de viande de dinde en parallèle avec les viandes rouges dans le Sud et le Nord Ouest du pays. Il est à noter qu'avec l'avènement de la nouvelle réglementation organisant les circuits de distribution de produits avicoles, cet abattage artisanal devrait disparaître progressivement.

Figure 5: Situation des Circuits de distribution de la dinde



La transformation des viandes de dinde et à un degré moindre de poulet, constitue un créneau très important dans la rentabilité des abattoirs. La gamme se diversifie et entre de plus en plus dans les habitudes alimentaires des jeunes, notamment dans les points de ventes de sandwiches et les «fast food». Une gamme d'aliments frais en boyaux à base de viandes de volailles pour les animaux de compagnie est également très présente sur le marché et dépasse les aliments en conserves et les croquettes.

Autres viandes

- Poulet label et certifié (poulet fermier): Le poulet fermier s'est développé depuis une quinzaine d'années et utilise des souches sélectionnées importées de France de poulet label rouge dont l'âge d'abattage est de 82 jours ou le poulet certifié qui est abattu à l'âge de 58 jours. La quantité totale de poulet fermier produite par un seul opérateur est inférieure à 1.200 TM par an. La distribution est totalement contrôlée et se fait en majorité à travers les chaînes d'hypermarchés et quelques supermarchés. Quelques centaines de coqs de souche label rouge castrés et nourris au lait en poudre sont élevés pour la production de chapons uniquement en période des fêtes de fin d'année.
- Poules de réforme: La poule de réforme était avant 2006 presque exclusivement destinée à la vente à l'état vif, en grande majorité dans les marchés ou «souks» hebdomadaires avec une consommation très élevée dans les gouvernorats du centre et du centre ouest et du Nord-Ouest. Des intermédiaires originaires de ces régions sont spécialisés dans la commercialisation des poules et de reproducteurs de réforme. Ce type de volaille se vendait généralement à la pièce et non au kilo et les souches lourdes sont plus prisées que les légères. Depuis 2008, la réforme commence à se vendre sous la forme abattue dans certains points de vente mais est surtout utilisée dans la production de viande séparée mécaniquement (VSM) au niveau des ateliers de transformation des viandes, et il est également prévu l'interdiction prochaine de sa vente à l'état vivant. Des tentatives de reconversion des commerçants en vendeurs ambulants avec des camions équipés spécialement pour la vente de la poule abattue réfrigérée ont été faites avec peu de succès.
- Volailles traditionnelles: Les volailles traditionnelles, ou volailles de basse cour, ont toujours existé en Tunisie surtout en milieu rural. Une multitude de croisements de souches autochtones ou importées sont élevées dans des conditions rudimentaires généralement en liberté avec une alimentation basée sur les restes de repas et les herbages existant aux alentours des exploitations agricoles. Ces poules sont généralement destinées à l'auto consommation en milieu rural, qui s'étend aux parents et aux voisins. Le circuit de vente de ces volailles se faisait par petites quantités (unités inférieures à 10) soit sur le bord des routes, soit du fermier aux petits revendeurs sur les marchés municipaux et surtout au niveau des marchés hebdomadaire appelés ou «souks» hebdomadaires. Le prix de vente est généralement fixé à la pièce et non au poids. Comme pour les autres volailles, leur vente à l'état vif est en cours d'être entièrement prohibée. Depuis 2007, date de l'application de la nouvelle

réglementation, les ventes de volailles traditionnelles se font le plus souvent de gré à gré chez l'éleveur puisque l'exposition des volailles vivantes est de plus en plus réprimée. Cependant, les fraudes (vente en cachette) dans les marchés sont encore extrêmement fréquentes puisqu'une petite partie de la population habituée à ne consommer que les volailles de basse cour a du mal à en trouver. Les volailles secondaires de basse cour rustiques ou traditionnelles comme le canard, l'oie, la pintade et la dinde, existent en petites quantités et sont commercialisées à l'instar des volailles traditionnelles.

- Autres espèces: Il existe quelques espèces de volailles appelées volailles secondaires qui sont produites à l'échelle semi industrielle. Ce sont des oiseaux de souches sélectionnées importées ou multipliées en Tunisie:
 - Canards: Un seul élevage de canards de barbarie, procède à l'abattage et commercialise des petites quantités directement aux hôtels et aux grandes surfaces. Il est désormais équipé d'un abattoir assez rudimentaire.
 - Cailles: Les cailles sont vendues à la pièce et non au kilo et dans tous les cas sous forme de carcasses. Elles sont souvent abattues à la ferme par les producteurs et commercialisées sous forme de carcasses. Dans certains cas elles sont soit vendues à l'état vif aux abattoirs. Les fournisseurs distribuent en même temps les œufs de cailles. On trouve ces produits un peu partout dans les grandes agglomérations, mais restent en majorité destinées aux hôtels et aux grandes surfaces.
 - Faisans: Un seul élevage de faisans a commencé la reproduction de faisans importés. La production des faisandeaux à grande échelle débutera incessamment.

5.2. PERIODE DE TRANSITION 2007 - 2010

5.2.1. Politique adoptée par le gouvernement

Le gouvernement a impliqué quatre Ministères dans l'application des dispositions de la nouvelle réglementation, à savoir la Ministère du Commerce et de l'Artisanat (MCA), le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP), le Ministère de la Santé Publique (MSP) et le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales (MICL).

5.2.1.1. Nouvelle réglementation ou cahier des charges relatif au commerce de distribution des volailles et dérivés (JORT 9 décembre 2005)

Ce texte implique tous les opérateurs dans la distribution et les oblige à se conformer à une série de règles hygiéniques et sanitaire dans le transport, exige la tenue de certains documents (certificats vétérinaires, facturation, etc.), oblige le dépôt du cahier des charges signé au MCA pour tout commerçant dans ces produits; il impose par ailleurs toutes les conditions minimales d'aménagement

des points de vente, de respect de la chaîne du froid, et bien entendu il interdit dans l'article 25, l'exposition, la vente et l'abattage des volailles vivantes au niveau des points de vente au détail.

5.2.1.2. Unité de gestion de la mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche

L'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche a été créée par décret n° 2004-1107 du 17 mai 2004 au MCA. Cette unité a été chargée d'identifier les conceptions, les critères conformément à une stratégie qui détermine les priorités et le cadre chronologique des différentes actions de mise à niveau de ces circuits.

Depuis l'avènement de cette structure, le secteur avicole a bénéficié de quelques encouragements, notamment pour l'obtention de crédit à des taux préférentiels pour les équipements des points de vente et les véhicules de transport réfrigérés. Elle assure également le suivi l'implantation des nouveaux abattoirs.

Encouragements à la mise à niveau des abattoirs

Les encouragements à la mise à niveau des abattoirs sont de différentes sortes et plusieurs d'entre eux sont en relation avec l'acquisition d'équipements et de matériel d'abattage et surtout de froid. Une liste très exhaustive d'équipements et de matériaux est exonérée de TVA et tout le matériel de froid (panneaux sandwich, compresseurs, etc.) est exempté de droits de douane et ceci concerne tous les secteurs de l'agro alimentaire.

Les projets intégrant l'élevage avec l'abattage et la transformation ont également beaucoup de privilèges notamment une réduction majeure des charges sociales. Le matériel de transport (véhicule, compresseurs et cabine réfrigérée) est totalement exonéré de TVA.

Encouragements à la mise à niveau des points de vente

Les encouragements pour la mise à niveau des points de vente ont été essentiellement des crédits à moyen terme et à taux d'intérêt réduit; ces crédits sont de deux types:

- Crédits de la Banque Nationale de Solidarité: La vocation est de financer les petits projets, a consacré à la mise à niveau des points de vente des crédits allant jusqu'à un montant de 13 000 DT, ce qui correspond aux équipements de base nécessaires au fonctionnement d'un point de vente.
- Crédits alloués par les Gouvernorats aux Associations Locales: Ces crédits d'un montant de 4 000 DT ont également été mis à la disposition des propriétaires des points de vente de volailles pour leur reconversion de points de vente en vif en des points de ventes équipés pour la vente de viandes.

5.2.2. Rôle du secteur privé dans le changement

Le secteur privé a certainement été la locomotive dans le changement et le développement du secteur de l'abattage industriel et de la distribution des produits abattus transformés réfrigérés. La parution de la nouvelle réglementation, même avant la mise en application des textes par les autorités, a donné un élan très important pour l'investissement dans ce domaine.

5.2.2.1. Augmentation du nombre d'unités d'abattage et de transformation

Le nombre d'unités d'abattage a évolué sensiblement depuis 2007, puisqu'il est passé de 18 à 30 unités en l'espace de 2010, malgré l'absence d'encouragements concrets de la part du gouvernement. La capacité est passée de 29 500 à poulet et 10 100 dinde par heure à 54 350 à poulet et à 15 000 dinde par heure soit des augmentations respectivement de 84% et 48,5% en trois ans.

Le nombre d'unités de transformation n'a pas beaucoup augmenté, puisqu'il est passé de 7 à 10. Ce qui compte le plus en matière d'augmentation de la capacité, c'est l'amélioration de la répartition géographique des abattoirs, les nouveaux ayant été construits essentiellement dans les régions à forte production et à faible desserte en abattoirs industriels.

5.2.2.2. Rôle des grandes et moyennes surfaces

Le rôle de deux grandes enseignes d'hypermarchés (Carrefour et Géant) a donné une impulsion importante au secteur des moyennes et grandes surfaces. D'autres enseignes locales (Magasin Général, Monoprix et Promogros) ont suivi dans la même foulée. Ces entreprises ont introduit de façon importante les produits entiers ou découpés emballés ainsi qu'une gamme importante de produits transformés. Malheureusement, les marges bénéficiaires de ces grandes surfaces sont très importantes par rapport au reste des marchés et des points de ventes au détail. Ceci n'a pas encore permis d'augmenter le taux de produits emballés et par conséquent la traçabilité totale des produits.

Dans le contexte actuel, il est vrai que tous les abattoirs industriels sont contrôlés et obligés d'avoir une identification et une traçabilité sur tous les produits à base de viande avicoles, même sur les produits en vrac; cependant la traçabilité des produits s'arrête à la livraison aux points de vente puisque les produits peuvent être mélangés à des viandes provenant d'autres abattoirs ou unités de transformation.

5.2.2.3. Rôle des abattoirs

Il est évident que les abattoirs ont joué un certain rôle dans le changement puisqu'ils ont essayé d'augmenter leur part de marché dès la parution de la nouvelle réglementation. Ils ont fait des tentatives pour établir des contrats de production avec un maximum d'éleveurs ou de coopératives d'éleveurs, dont

l'appellation vient d'être changée pour devenir SMBSA (Sociétés Mutuelles de Base dans le Secteur Agricole).

Malheureusement, l'établissement des contrats de production a été et reste toujours laborieux notamment en raison du système de plafonnement des prix appliqué par le MCA. En effet, si les prix du kg de poulet vif à la ferme augmentent sur le marché, les abattoirs qui ont des charges importantes ne peuvent pas répercuter leur prix de vente proportionnellement à ces prix. Il est à signaler que trois produits avicoles subissent le plafonnement des prix: le poulet carcasse ou poulet prêt à cuire (PAC) ; le filet de dinde dénommé escalope de dinde et les œufs de consommation ou œuf de table.

D'autre part, une succession de variation importante des prix entre 2008 et 2010 en raison de la récession, puis la flambée des prix de l'aliment, suivie d'une demande extraordinaire sur les viandes avicoles, donc sur les prix, n'a pas aidé à rapprocher les abattoirs des éleveurs. La situation sera rétablie en 2011 étant donné que les productions seront plus que suffisantes pour répondre à la demande.

5.2.2.4. Mise à niveau des points de vente

Ce créneau de la mise à niveau des circuits de distribution ne pose plus de problèmes puisque les autorités ont mis en place des mécanismes d'obtention de crédits à taux préférentiels auprès de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS). Il faut signaler qu'au départ en 2007, il y avait une grande réticence de la part des propriétaires de points de vente ou «volailleurs», quand à la mesure d'interdiction de l'abattage et la vente du vif. Dans le passé, le volailler percevait un montant de 0.8 à 1 DT pour l'acte d'abattage par poulet; ce montant constituait la grande partie de sa recette quotidienne.

Dans la situation actuelle, le point de vente dispose d'une marge brute (y compris les charges: location, énergie, eau, produits détergents, main d'œuvre, taxes, etc.) ne dépassant pas 15 à 20%, ce qui n'est pas rentable dans certains cas où le chiffre d'affaire est limité. Toutefois, en 3 à 4 ans, la plupart des régions ont enregistré une reconversion de la majorité des points de vente, mais avec une diminution de leur nombre de 4 000 à 2 800 points de vente environ. Ces données n'incluent pas le gouvernorat de Sfax, deuxième en densité de population, où il n'y a pas encore de décision de l'application de la nouvelle réglementation.

5.2.3. Problèmes engendrés par la mutation des circuits de distribution

5.2.3.1. Impact du changement sur les opérateurs

L'impact le plus important de la nouvelle réglementation chez les opérateurs a touché deux catégories: les éleveurs et les commerçants. Pendant la crise de l'IAHP de 2005 - 2006, plusieurs éleveurs ont connu des difficultés financières et se sont, soit arrêtés, soit ont dû céder ou louer leurs exploitations. Ces éleveurs

ont par la force des choses été remplacés par d'autres éleveurs moins affectés financièrement et qui ont par conséquent augmenté leur capacité.

Chez les commerçants, un doute a plané pendant des mois quant à la possibilité de leur reconversion. Plusieurs anciens grossistes de poulet vif se sont équipés de camions réfrigérés et certains commerçants de poule de réforme se sont même équipés de cabines spéciales réfrigérées pour vendre les carcasses de ce type de volailles sur les marchés hebdomadaires.

Malheureusement, cette reconversion n'a pas été très réussie et les commerçants n'ayant pas trouvé d'entente avec les abattoirs (prix élevés du produit et de la prestation d'abattage) ont créé leurs propres tueries clandestines. Par ailleurs, la vente de poules de réforme vivante continue jusqu'à présent dans les marchés hebdomadaires où la vente de la poule carcasse n'a pas été un succès.

5.2.3.2. Changement des standards sur le marché

Le changement des standards sur le marché a été très rapide en ce sens que l'interdiction de la vente et de l'abattage des volailles vivantes a été appliquée certes progressivement mais suffisamment rapidement pour que les produits se soient harmonisés sans pour autant qu'il existe vraiment des normes de standardisation. Seuls les textes de la nouvelle réglementation (cahier des charges) étant supposés régir la présentation, la qualité et les conditions d'étalage et de conservation des produits.

Il est évident, qu'une bonne partie des carcasses de poulet notamment, est étalée sur le marché mais provient de lieux d'abattage non contrôlés; le consommateur profane ne peut bien évidemment pas faire la différence entre le poulet provenant d'abattoir contrôlé et celui issu de tueries non contrôlées, étant donné que 90% du poulet se vend en vrac. Seuls 10% environ des produits se vendent emballés soit au niveau des points de vente franchisés (généralement avec les enseignes des abattoirs) soit dans les grandes et moyennes surfaces.

5.2.3.3. Impact sur la sécurité alimentaire des produits

Les autorités sanitaires se sont penchées même avant la nouvelle réglementation sur les problèmes de la sécurité sanitaire alimentaire des produits avicoles. La Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV), a préparé la loi sur l'élevage qui régit toutes les mesures sanitaires des animaux ainsi que la sécurité alimentaires des produits d'origine animale Loi de l'élevage (Loi N°95-2005 relative à l'élevage et aux produits animaux).

Depuis 2005, le texte régissant l'agrément sanitaire des abattoirs a été publié mais son application reste partielle et volontaire. Le MARHIP a décidé de fixer le délai maximum d'obtention de l'agrément sanitaire en fin 2011.

5.2.3.4. Difficultés de l'application des textes réglementaires

Difficultés liées à la mentalité des opérateurs

Le changement n'est pas venu à point nommé pour la majorité des opérateurs notamment les éleveurs, qui pour des raisons de fluctuation importantes des prix sur le marché, n'ont pas trouvé de terrain d'entente avec les abattoirs pour établir une relation permanente et aboutir à des contrats.

Difficultés liées à la mentalité des consommateurs

La mentalité du Tunisien est assez particulière en ce sens qu'il est difficile de lui changer ses rites et ses habitudes alimentaires. Tout d'abord, il a pendant longtemps considéré le poulet industriel comme un poulet pas assez naturel, puisque les œufs sont couvés artificiellement (incubateur et éclosoir) pour donner du poussin; il est donc appelé en arabe «poulet de la machine». Certains autres consommateurs prétendent qu'il s'agit de «poulets au hormones» puisqu'il s'agit de poulets à croissance très rapide. Enfin, dans le rite ancien la ménagère voulait choisir son poulet, coq de préférence, et le voir abattre sur place au niveau du point de vente, en référence à la religion islamique à titre d'abattage «Halal», que basiquement consiste à faire abattre le poulet par un musulman qui a théoriquement subi l'ablution en direction de l'est (La Mecque) et de ne consommer l'animal qu'après saignement complet.

Difficultés liées au contrôle du circuit de distribution

L'application du Cahier des Charges a été confiée à quatre Ministères (Commerce, Agriculture, Intérieur et Santé Publique), chacun ayant un rôle dans le contrôle dans son domaine:

- Ministère du Commerce: Contrôle de la facturation et de la péremption des produits.
- Ministère de l'Agriculture: Établissement et contrôle des certificats sanitaires accompagnant les produits vivants (certificats vétérinaires) ou abattus (certificats de salubrité).
- Ministère de l'Intérieur: Contrôle sur les routes des documents accompagnant les produits.
- Ministère de la Santé Publique: Contrôle sanitaire des locaux et des équipements des points de vente.

Etant donné la multiplicité des opérateurs, l'application des contrôles n'a pas été homogène selon les représentants de chaque Ministère dans les différents gouvernorats du pays. Certains gouvernorats ont des contraintes spécifiques à la région et n'ont pas réagi de la même manière que d'autres. Le gouvernorat de Sfax n'a même pas pu encore décréter l'application de la nouvelle réglementation

pour les viandes en raison de la faible capacité d'abattage dans les environs de Sfax, chef lieu du gouvernorat et deuxième plus grande ville de Tunisie. Pendant longtemps, la ville de Sfax comptait un seul abattoir, celui de la Société CHAHIA. Un deuxième abattoir (Novapoule) est fonctionnel depuis le mois d'août 2010.

5.3. SITUATION ACTUELLE

5.3.1. Changement à l'amont

Au niveau de la production, il y a toujours un engouement à l'investissement, malgré les difficultés d'obtention d'autorisation d'implantation et les quotas de reproducteurs et de poudeuses. Les autres changements à l'amont concernent la réduction des DD et de la TVA à l'importation sur les reproducteurs qui ont largement baissé, suivant le démantèlement progressif imposé par les accords internationaux (OMC et CEE). Les taux actuels qui sont de 36% (DD) et 18% (TVA) et n'ont plus qu'une influence de plus en plus négligeable sur les couvoirs bénéficiaires de quotas, qui ont le privilège d'avoir une exonération totale de la TVA et un DD minimum de 10%; des privés ont donc depuis 2010 commencé à importer des reproducteurs en payant les pleins tarifs, et ont perturbé la programmation des productions depuis la fin 2010.

5.3.2. Changement à l'aval

Même à la fin de 2010, les changements à l'aval, donc l'application de la nouvelle réglementation, sont assez lents en raison de la multiplicité des intervenants. C'est au niveau de la Commission Supérieure de la Grippe (aviaire, porcine et humaine) qui se réunit trois fois par an au siège du Ministère de la Santé Publique, et dont certains membres impliqués dans ce fléau sont les Ministres en personne (Santé Publique, Commerce, Agriculture, Communication et Affaires Religieuses) en plus des autres membres, que le problème de l'application de la nouvelle réglementation est soulevé. Chaque département se défend de jouer parfaitement son rôle, et de vouloir attendre que toutes les régions soient impliquées, pour renforcer le contrôle et appliquer les mesures de façon très stricte. Il faut signaler également que les parties prenantes «éleveurs et abattoirs» n'ont jusqu'à présent pas trouvé de terrain d'entente que d'une façon partielle et progressive, plusieurs éleveurs n'ayant pas de contrats de production ou d'approvisionnement avec les abattoirs. Ceci est également un grand obstacle à l'avancement de la réforme